

Discours de M. Gérard LARCHER

Président du Sénat

Pour l'inauguration de « **Protestants en fête** »

vendredi 30 octobre 2009, 16h00

en l'église Saint-Thomas de Strasbourg

« Témoins ensemble »

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Questeur du Sénat,

Monsieur le Président de la Commission des affaires européennes,

Mesdames et Messieurs les députés, sénateurs, parlementaires européens et chers collègues élus,

Monsieur le Président de la Fondation du protestantisme,

Monsieur le président de la Fédération protestante de France,

Monseigneur,

Mesdames et Messieurs les pasteurs,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Pour la première fois de leur longue histoire, les protestants français ont décidé de célébrer par une grande manifestation publique, ouverte à tous nos compatriotes non seulement la fête de la Réformation et le 500^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin, mais aussi la vitalité de leurs églises, dans un témoignage commun de foi et de solidarité.

La devise choisie pour cette rencontre « *Témoins ensemble* » exprime leur conviction chrétienne dans l'unité.

Les organisateurs de cette réunion importante ont souhaité associer le Parlement à celle-ci, ce qui me vaut le plaisir de prendre la parole devant vous pour l'ouverture de cette rencontre.

Je tiens à remercier la Fédération protestante de France et son Président le pasteur Claude Baty de son invitation.

Elle honore le Sénat. Elle me paraît aussi exprimer l'intérêt que suscite la place spécifique qu'occupe notre Assemblée au sein des Institutions de la République de par son rapport particulier au temps et à nos territoires. Elle me paraît également exprimer l'intérêt porté par mes collègues sénateurs aux questions de société, à commencer par la liberté de conscience et de religion. C'est pourquoi, je tiens à vous remercier sincèrement de cette invitation.

Président d'une assemblée délibérante et investi d'un mandat public reçu du suffrage universel, je suis, de surcroît, heureux de pouvoir témoigner à ce double titre de l'attention de notre République pour la vie des protestants de France et, par delà même le seul cas des protestants auxquels m'unissent des liens personnels, de son attention pour le témoignage de l'ensemble des fidèles des religions du Livre.

Les relations confiantes et constantes entre les pouvoirs publics et les communautés de fidèles, sont en effet l'une des forces de notre République laïque, une et indivisible.

Mais avant de revenir sur ce point, je tiens à saluer ici d'une façon particulière tous nos compatriotes de Strasbourg et de l'Alsace qui accueillent cette manifestation festive.

I – Salut à Strasbourg et à l’Alsace

Nos existences et nos rencontres ne doivent rien au hasard. Notre présence ici en porte témoignage. Nous voici réunis en l’église Saint-Thomas de Strasbourg, l’un des plus anciens lieux de culte de la capitale alsacienne qui manifeste la continuité et la vitalité du christianisme de cette région.

L’église où nous nous trouvons date du XII^e siècle mais le site de Saint-Thomas est connu au moins depuis la fin du VII^e siècle. C’est donc avec le christianisme des temps les plus anciens que nous nous trouvons reliés par notre réunion en ces murs dans cette « cathédrale protestante », si je puis risquer cette expression pour désigner le siège du chapitre de Saint-Thomas.

Strasbourg est une ville du Livre, non pas seulement parce qu'elle fut l'un des premiers centres de diffusion, par l'imprimerie, des écrits de Martin Luther, au début du XVI^e siècle, mais aussi par la diversité des fidèles des religions qui y vivent aujourd'hui et qui affirment leur foi dans un Dieu unique : catholiques, protestants, orthodoxes, anglicans, juifs et musulmans pour ne citer que les plus nombreux.

Cette variété confessionnelle est à la mesure du statut de capitale européenne que votre cité a acquis depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Cette position au carrefour de l'Europe est indissociable de la fidélité à la France et aux valeurs de la République, que votre cité a affirmées aux heures les plus sombres de l'Europe.

Mais la diversité ne serait pas une valeur en soi si elle aboutissait seulement à la division en factions et à l'exaltation de la différence pour la différence !

L'histoire de Strasbourg, Porte ouverte sur les Etats du Nord de l'Europe où le protestantisme est majoritaire, est caractérisée par un certain type de « vivre ensemble » des diverses communautés culturelles qui l'habitent. Dans cette ville qui n'a pas connu les conséquences dramatiques pour notre pays de la Révocation de l'Edit de Nantes, le génie propre des Alsaciens, leur sens pratique et leur esprit irénique ont su trouver un mode de penser et d'agir pour vivre avec l'autre en acceptant sa différence.

Les catholiques, les protestants et les juifs ont été les premiers à définir les bases de ce « vivre ensemble » qui n'est pas sans dérouter parfois les « Français de l'intérieur » (comme on les dénomme ici) !

Les églises protestantes historiques ont, quant à elles, choisi une forme d'union au sein même de leurs églises avec la constitution des EPAL, Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine.

Cette forme d'accueil de l'autre entre et au sein des confessions chrétiennes n'est certes pas sans quelques frictions qui sont le propre des relations humaines. Elle s'exprime pourtant aujourd'hui avec vigueur et de manière positive au travers du dialogue œcuménique ou des relations interreligieuses dont la réalité traduit des relations étroites et apaisées entre les confessions dans le cadre d'un régime concordataire bien rôdé.

L'existence du droit local et les formes de reconnaissance des cultes concordataires, non moins que l'accueil à d'autres religions implantées plus récemment sont une autre illustration de la diversité qui fait la richesse de la contribution alsacienne à la vie nationale. C'est la preuve que l'union est possible, dans la diversité. Et c'est précisément cette « [convivenza](#) », ce vivre ensemble que les pouvoirs publics doivent encourager dans le cadre général de notre laïcité républicaine, à laquelle je suis très attaché.

II – Notre attachement à la laïcité

Tel est le second point sur lequel je souhaiterais insister : notre commun attachement à la laïcité et notre volonté de la faire vivre conformément à une tradition qui respecte la diversité. Pouvait-on choisir meilleur endroit que Strasbourg pour illustrer ce propos ?

En effet, le témoignage de foi que les fidèles rendent au Créateur, de même que le témoignage de l'agnosticisme ou de l'athéisme ne peuvent se comprendre, dans une démocratie laïque, que dans le cadre des règles que fixe celle-ci.

Sur ce point, les protestants ont beaucoup à nous dire tant il est vrai qu'ils sont particulièrement sensibles au fait que pour eux, tout pouvoir venant de Dieu, les fidèles doivent respecter les autorités légitimement instituées. Luther aussi bien que Calvin convergent sur ce point au sujet duquel le réformateur français note que « *les personnes qui exercent des responsabilités [...], sont comme les lieutenants de Dieu auquel elles auront à rendre compte de leur charge.* »¹

L'autorité est un service et son détenteur doit en rendre compte devant le peuple dans une démocratie.

¹ Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, mise en français moderne par Marie de VÉDRINES et Paul WELLS, livre IV, chapitre XX, p. 1405.

Au cours de ces dernières années, nos concitoyens ont pris conscience que la laïcité n'était pas rangée au « magasin des accessoires » dans notre démocratie !

Le « fait religieux » est une donnée sociale que l'on a sans doute négligée dans le dernier quart du XXème siècle, de même que l'attachement à des valeurs philosophiques qui ont pourtant structuré notre république depuis les lois constitutionnelles de 1875. Ne pas le reconnaître et ignorer les convictions religieuses et philosophiques des nos concitoyens –qu'ils croient en Dieu ou qu'ils n'y croient pas– pourrait conduire à l'appauvrissement de nos relations sociales et de notre vie publique.

C'est pourquoi beaucoup considèrent à juste titre désormais que le discours qui tendait à faire de la laïcité l'antagoniste de la religion, est dépassé. La laïcité « de combat » conçue à l'époque de la séparation des Églises et de l'État comme un antidote au « gouvernement des curés » n'est, en effet, plus de saison...

Le témoignage donné par l'Alsace et la Moselle est éloquent sur ce point puisqu'il démontre que dans trois départements d'un pays où l'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte, il est loisible qu'un régime d'organisation concordataire demeure en vigueur au XXIème siècle et que nos concitoyens et leurs représentants y sont attachés.

La laïcité française est donc un tout qui dépasse la vision réductrice et asséchante que des doctrinaires aux idées courtes voudraient en donner. Sa valeur cardinale est le respect absolu de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens. Son principal ressort consiste en une foi profonde dans la Raison. Cette laïcité est fille des Lumières, dont notre temps -où les fondamentalismes se réveillent, et je viens de les voir à l'œuvre à Kaboul, a plus que jamais besoin de se rappeler les messages.

Nous devons donc réaffirmer avec force notre attachement à la conception particulière de la laïcité française qui détache absolument le politique du religieux et garantit à tous les citoyens, spécialement les hommes et les femmes, l'égalité de statut. Mais ce « détachement » n'est pas ignorance et pas davantage hostilité...

Au sein même de l'ordre laïc, des aménagements sont concevables, à commencer par celui qui reconnaît que le statut religieux de l'Alsace comporte des spécificités et une organisation propres dans laquelle les cultes se voient reconnaître des modalités d'organisation particulières.

Après y avoir mûrement réfléchi, je crois qu'il convient, comme le suggérait mon collègue le sénateur Hubert Haenel voici quelques années, d'éviter toute polémique sur ce sujet en n'accolant aucun adjectif au mot de « laïcité ».

Une laïcité « sans adjectifs » est conforme à notre tradition en ce qu'elle évite toute méprise et qu'elle prévient toute équivoque. Le mot se suffit à lui-même.

Pour autant, rien ne nous interdit de parler positivement de la laïcité et d'en avoir une pratique apaisée et bienveillante dans le respect de l'ordre républicain, à l'instar de ce que vous vivez.

C'est dans ce cadre général que le protestantisme alsacien et l'ensemble du protestantisme français ont une place à tenir dans la vie nationale.

III – La contribution du protestantisme à la vie nationale

Que faire pour être vraiment « *Témoins ensemble* » comme nous y invite la devise du rassemblement que nous ouvrons ?

Je crois que pour être vraiment « témoin » il faut être à la fois conscient de son identité et profondément libre.

Dans une société comme celle de l'Alsace où la dimension confessionnelle joue encore un rôle important, on a probablement plus de facilité qu'ailleurs à comprendre que le fait d'être soi-même est le garant du respect de l'autre. C'est pourquoi je crois que le témoignage dont on parle ici doit être pour chacune des religions qui prétendent l'apporter –voyons plus large que le seul protestantisme– l'occasion de réfléchir aux valeurs fondamentales qu'elle promeut.

Il n'est pas ici question d'envisager un quelconque syncrétisme que les pouvoirs publics seraient, du reste, bien en peine de favoriser. Le témoignage personnel doit être serein et respectueux de l'identité d'autrui. C'est à cela que doivent veiller les pouvoirs publics en charge de la paix civile et de l'harmonie dans la cité.

En ce qui concerne Strasbourg, la tradition d'accueil et de respect de la liberté d'exercer son culte est ancienne et place votre cité aux avant postes de la défense de la liberté de conscience. Cette ville conserve la mémoire du refuge qu'elle a offert aux « mal sentants » de foi : à Jacques Lefebvre d'Etaples, à Guillaume Farel et bien entendu à Jean Calvin qui y vécut plusieurs années.

Mais le témoignage suppose aussi une absolue liberté : une liberté de conscience, une absence totale de contrainte en matières de conviction intime, d'aspirations philosophiques ou de foi personnelle.

Martin Luther en témoignait dans *De l'autorité temporelle et des limites à l'obéissance qu'on lui doit*, dès 1523, peu avant que la Réforme ne soit introduite à Strasbourg. Le réformateur de Wittenberg le disait clairement :

« Étant donné que c'est à chacun de décider, selon sa conscience, comment croire ou ne pas croire, sans causer par là aucun tort au pouvoir temporel, ce dernier doit s'en contenter, s'occuper de ses affaires et laisser à chacun le soin de croire d'une manière ou d'une autre comme il peut et comme il veut, sans contraindre personne par la force. Car la foi est une œuvre libre et on ne peut y forcer personne. Bien mieux, c'est une œuvre divine qui vient de l'Esprit et, par conséquent, aucun pouvoir extérieur ne saurait l'imposer ni la créer. »²

² Martin LUTHER, *De l'autorité temporelle et des limites à l'obéissance qu'on lui doit*, 1523, dans *Œuvres*, IV, Genève, 1958.

En ce sens, le témoignage doit être discret et mesuré, ne pas heurter l'intimité de l'autre au risque d'y créer des dommages. Dans ce cadre, certains « fondamentaux » du protestantisme en particulier l'importance du respect de la loi, la défiance face au ritualisme excessif et la croyance en la primauté de la conscience individuelle, sont de nature à faciliter l'expression de son message dans la société.

De même l'attention aux plus pauvres, aux malades, aux personnes âgées dans le service de la Diaconie est-il essentiel : je visitais ce matin la Fondation Sonnenhof et mesurais, sur le terrain, l'importance des efforts accomplis en la matière pour les handicapés, conformément à l'expression de John Bost : « Ceux que tous repoussent, je les accueillerai au nom de mon Maître. »

C'est pourquoi la communauté protestante joue un rôle particulier qui dépasse bien largement ses propres frontières.

C'est pourquoi elle doit tenir toute sa place dans la société et y porter le témoignage serein des valeurs qui la font vivre.

Conclusion

Au moment de conclure ce propos, je souhaite une grande réussite aux journées de fêtes que vous organisez.

Qu'elles soient des signes de confiance et de joie pour nos concitoyens.

Si, comme le dit Paul dans l'Épître aux Corinthiens, nous ne voyons aujourd'hui de Dieu qu'une image obscure dans un miroir³, que ces journées riches en rencontres et en échanges nous renvoient l'image d'un peuple fort de sa foi et confiant en l'homme.

³ 1 Corinthiens 13, 12.

C'est la Fraternité, élément de notre devise républicaine, qui nous permet de vivre nos différences : *Simul et singulis*, être ensemble en étant soi-même... pour témoigner.